

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Avis d'Appel d'Offres Ouvert réservé aux PME nationales
N°09/2019

Séance Publique

Le 03 Mai 2019 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1^{er} étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour «**LE PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE A BOIS EFFICIENT EN ENERGIE POUR LES HABITATIONS RURALES**».

La réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est : toutes les régions montagneuses du Maroc.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1^{er} étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- **Le cautionnement provisoire est de dix mille dirhams (10.000,00 DH).**
- **L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à Sept cent vingt mille dirhams toutes taxes comprises (720'000,00 DH TTC).**

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 hijra 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, il est signalé que le présent appel d'offres est **réservé aux petites et moyennes entreprises nationales**. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité parmi les pièces du dossier administratif prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 et par les articles 4-5-6-10 du règlement de consultation.